

Ce que nous avons entendu

« Nous devons envisager de créer un nouveau modèle ou une nouvelle structure pour le programme des gardes-pêche. Présentement, notre programme n'est pas très bien appliqué et il est sous-financé ».

Faire connaître les programmes de gardes-pêche communautaires

- Les participants proviennent surtout des collectivités offrant des programmes de gardes-pêche ou d'autres programmes semblables même si certains de ces programmes ne sont pas financés au moyen de la Stratégie relative aux pêches autochtones. Par exemple, plusieurs collectivités font partie du réseau d'intendance côtière qui forme et qui appuie les gardes-côtes dans neuf collectivités. Aussi, une collectivité finance son programme de gardes-pêche par le biais de sa propre source de revenus.
 - Une autre a nommé ses gardes-pêche et ses gardes-côtes. « Nous pouvons les distinguer les uns des autres, mais il reste encore à leur trouver un nom ». Il y a même une collectivité qui a des gardiens qui remplissent la fonction de premier répondant et de secouriste.
- Les participants ont fait part de leurs connaissances historiques concernant le programme des gardes-pêche en Colombie-Britannique. Par exemple, à une certaine époque, il y avait plus de 170 gardes-pêche dans la province et la plupart d'entre eux avaient été nommés. « Il est important pour les chefs de connaître le nombre de personnes travaillant dans la mise en application des lois, car ce nombre représente une vision concrète de notre gestion de la ressource ». Toutefois, l'objectif initial du programme de nommer des gardiens à des postes de gardes-pêche n'a pas été atteint. « Conservation et Protection n'était pas favorable et il n'y avait pas beaucoup de soutien pour les gardes-pêche autochtones à la haute direction ».
- Aujourd'hui, peu de participants ont nommé des gardes-pêche, mais leurs opinions sont partagées quant au fait de vouloir faire ces nominations. Par exemple :
 - Quelques-uns d'entre eux ont attendu ces nominations pendant des années et ils les considèrent comme étant un incitatif pour recruter des gardiens et maintenir ces derniers en poste. « On nous dit qu'il y aura une nomination, mais rien ne se passe et les gens partent à cause de ça ».
 - D'autres ne veulent pas être nommés parce qu'ils ne pourront plus pêcher. « Il y a un formulaire du MPO à signer qui indique que les gardiens ne pourront plus pêcher. Je trouve inacceptable que ces derniers doivent renoncer à leurs droits de pouvoir subvenir aux besoins de leur famille ».
- Les participants ont souligné le besoin grandissant pour les gardes-pêche de protéger le saumon rouge et les autres stocks de saumon ainsi que l'habitat des saumons dans la province. Ils ont aussi déterminé que d'autres produits de la mer destinés à l'importation pour la consommation et pour des raisons sociales et culturelles ont besoin de

protection et, dans certains cas, d'un rétablissement et d'une reconstitution. Ces produits comprennent la moule d'eau douce, l'esturgeon blanc, le crabe, l'ormeau et l'eulakane.

Activités techniques et d'application de la loi

« Quand le programme a été lancé, il y avait une distinction claire entre la Stratégie technique relative aux pêches autochtones et le programme de mise en application de la loi des gardes-pêche. Cependant, la Stratégie et le programme ont fini par fusionner ».

- Les participants signalent que les gardes-pêche participent au travail technique sur le terrain comme l'évaluation des stocks, la collecte de données et la surveillance des prises et des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Quelques-uns d'entre eux s'occupent aussi des activités suivantes même si ces activités ne sont pas toujours financées par le biais du programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones : surveillance des postes de débarquement, vérification à quai, surveillance des habitats, supervision des activités de réhabilitation et de restauration, surveillance riveraine, supervision du plan d'utilisation des ressources marines, surveillance de la qualité de l'eau, surveillance de l'intoxication par phycotoxine paralysante, surveillance de la faune, supervision des activités relatives aux espèces en péril ou aux espèces envahissantes, contrôle environnemental et contrôle du braconnage.
 - Un programme inclut l'engagement communautaire et des activités éducatives et les responsables de ce programme envisagent de mettre en place un programme pour jeunes gardiens afin de susciter l'intérêt des jeunes à devenir des gardes-pêche.
- Quelques-uns des gardes-pêche mettent surtout l'accent sur les fonctions liées à l'application de la loi comme assurer la conformité aux règlements de pêche. Toutefois, ils constatent que les programmes servent seulement à observer, à noter et à signaler « *et le ministère ne fait pas grand-chose pour appliquer la loi* ».
 - Dans plusieurs collectivités, les gardes-pêche supervisent les activités de pêche sportive et recueillent les données sur les prises de la pêche récréative, mais ces activités ne sont pas toujours financées à même le programme des gardes-pêche. « *J'ai essayé d'inclure ce financement dans notre entente, mais il concerne uniquement les évaluations des stocks* ». D'autres gardes-pêche souhaitent qu'il ait plus de supervision et de mise en application de la loi dans les activités de pêche sportive ainsi que davantage de fermetures des pêches. En outre, ils souhaitent que la loi soit appliquée davantage dans les aéroports de l'aéroport de Vancouver où les camps de pêche y envoient les produits transformés. « *On dirait même que la pêche récréative est plus protégée que la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles* ».
- Les gardes-côtes se servent d'une tablette *CoastTracker* pour documenter les résultats de leurs activités de surveillance, y compris des photos. « *CoastTracker recueille des données brutes qui, en raison de la norme, favorisent l'accumulation des preuves* ». *CoastTracker* peut aussi saisir les données sur l'écosystème d'eau douce dans le Réseau canadien de biosurveillance aquatique.

- Les participants appuient davantage l'idée de donner plus de pouvoir d'application de la loi aux gardes-pêche, surtout que le nombre d'agents des pêches a beaucoup diminué au fil des ans. « *Nous n'avons aucun pouvoir. Nous pouvons seulement prendre des photos et les envoyer. Auparavant, nous obtenions beaucoup de soutien, mais aujourd'hui ce n'est plus le cas. Même si nous demandons du soutien, nous n'en obtenons pas* ».
- Un participant croit que c'est le manque de pouvoir d'application de la loi qui pousse des gardiens à démissionner. « *Nous voyons l'action se dérouler sous nos yeux, nous produisons des vidéos, etc., mais rien ne se passe. C'est très frustrant pour les gars. Ils perdent leur intérêt, puis ils démissionnent* ».
- Les opinions sont partagées entre les participants quant à savoir si les gardes-pêche devraient être qualifiés pour remplir les fonctions techniques et d'applications de la loi, mais la majorité croit que d'avoir ces qualifications permettrait d'économiser de l'argent et d'augmenter la capacité des gardes-pêche à faire leur travail.
 - Selon leur évaluation de la nature du travail des gardes-pêche d'aujourd'hui, les deux tiers des participants signalent que le travail des gardes-pêche est plus tourné vers la technique que vers l'application des lois. Également, quelques-uns des participants veulent que les gardes-pêche effectuent plus d'activités techniques, y compris la mise en valeur du saumon et la protection des espèces en péril. « *Nous ne pouvons plus pêcher l'esturgeon dans les collectivités, donc nous devons mettre l'accent sur ce qu'il nous reste à protéger* ».

Programme technique et d'application de la loi des garde-côtes

- Bien que chaque collectivité autochtone a son propre Coastal Guardian Watchmen Program, leurs gardes-pêches se servent du même système de surveillance régional pour savoir ce qui se passe dans leur collectivité, pour gérer leurs propres données, pour apprendre ce que les autres collectivités font et pour coopérer afin de traiter les questions d'intérêt mutuel.
 - Ce système de surveillance, lancé en 2010, se sert de cartes de terrain et d'une tablette *CoastTracker* pour s'assurer que la collecte de données soit normalisée et que les collectivités autochtones partenaires collaborent. Les données sont saisies dans un système de gestion des données en ligne qui s'harmonise avec les cartes et les tableaux. Ce système est utilisé à des fins de planification et de prise de décision. Il offre également une plateforme pour les analyses, les stratégies et les projets régionaux.
 - En plus de surveiller les activités de pêche et d'inspecter les engins de pêche, les gardes-pêche observent l'habitat où fraye le saumon et les répercussions sur les sites culturels et écologiques, examinent les observations sur la faune et surveillent les activités touristiques et les activités suspectes.

Comprendre les relations

« *Nous avons une très bonne relation de travail avec les agents des pêches et nous obtenons beaucoup de soutien du commandant de détachement* ».

- Les gardes-pêche collaborent avec les agents des pêches, les agents de conservation, les agents des ressources naturelles et les policiers et communiquent des renseignements en matière d'application de la loi à ces derniers. Ils peuvent aussi communiquer des renseignements techniques aux scientifiques des ministères, aux gestionnaires des ressources et au personnel des forêts et des terres provinciales et des ressources naturelles. Par ailleurs, il y a un garde-pêche qui collabore avec les gardes-pêche de l'administration portuaire. D'autres travaillent étroitement avec les agents des parcs de ressources marines. Enfin, d'autres gardes-pêches ont des relations avec Environnement et Changement climatique Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le personnel de la Garde côtière canadienne.
- Les gardes-pêche indiquent que les relations avec les agents des pêches et les agents de conservation varient. Certains affirment qu'elles sont excellentes : « *Nos agents des pêches locaux nous demandent de les texter quand nous terminons nos patrouilles nocturnes afin qu'ils puissent savoir que nous sommes sains et saufs* ». D'autres indiquent qu'il n'y en a aucune : *Nous ne connaissons même pas les agents. Nous les avons invités à notre bureau, mais personne n'est venu.*
- Un garde-pêche affirme que lui et ses collègues ont une relation étroite avec leur agent d'application de la loi, car ce dernier est un membre de la bande. Un autre affirme que lui et ses collègues ont une relation de travail plus étroite avec les agents de conservation qu'avec les agents de pêches, car l'abattage du wapiti est plus important pour les membres de la collectivité.
- Plusieurs participants mentionnent la relation de travail étroite qu'ils entretiennent avec leur groupe des ressources aquatiques et de la gestion des océans. « *Notre biologiste contractuel du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques nous fournit de très bons résumés des plans de gestion intégrée des pêches. Ils organisent et favorisent aussi les séances entre les collectivités de l'île et le personnel ministériel compétent* ».
- D'autres indiquent qu'ils entretiennent des relations étroites avec les coordonnateurs de pêche autochtone et les gestionnaires voisins. « *Nous conservons notre propre liste de points chauds potentiels, de bateaux, etc. qui pourraient causer des problèmes, y compris les bateaux de pêche sportive* ». En fait, quelques gardes-pêche font partie d'un comité conjoint d'application de la loi afin de traiter les problèmes relatifs à la nourriture, au commerce et à la pêche sportive.
- Dans plusieurs collectivités, les gardes-pêche effectuent des patrouilles conjointes avec les agents des pêches tandis que d'autres en font avec les agents de conservation et les agents de Parcs Canada.
- Certaines collectivités n'effectuent plus de patrouilles conjointes. « *Nous avons eu un partenariat prometteur avec notre agent des pêches, mais au cours de la dernière année, tout a changé à cause de ses politiques concernant les*

patrouilles conjointes ». Un garde-pêche affirme qu'il y avait des problèmes de responsabilité concernant les patrouilles conjointes durant les fouilles des débarquements de la pêche et les inspections des véhicules, car les gardes-pêche ne sont pas autorisés à effectuer ces activités.

- Plusieurs participants mentionnent que le manque d'agents des pêches communautaires met en évidence le besoin pour les gardes-pêche de s'assurer que les pêches se déroulent de façon ordonnée. « *Le bureau de Pêches et Océans Canada est à six heures de route de notre collectivité. Au besoin, le bureau nous appelle pour savoir si tout va bien* ». Un participant mentionne que ses gardes-pêche sont les seuls à effectuer des patrouilles sur ses plages. « *Il y a eu une diminution importante du braconnage et d'autres cas problématiques touchant l'application de la loi* ».

Structure hiérarchique

- Les gardes-pêche relèvent généralement des agents des pêches locales, du superviseur des gardes-pêche de leur collectivité et du gestionnaire des pêches (ou des ressources naturelles). Le superviseur ou le gestionnaire peut relever d'un directeur, d'un autre comité ou d'une personne ou de plusieurs personnes en position d'autorité, y compris le chef et le Conseil.
 - Plusieurs participants mentionnent les politiques suivantes qui se chevauchent : le droit criminel (observer, noter et rapporter), le droit autochtone et la loi territoriale. « *Nous discutons individuellement avec les gens, puis nos chefs se joignent à la discussion. Nous devons aussi informer nos chefs héréditaires.* »
- Le commandement et le contrôle du Coastal Guardian Watchmen program sont liés au système de gestion des permis autochtones et les rapports sont soumis chaque semaine.
- Un participant rappelle que le manque de structure de commandement et de contrôle a causé des problèmes dans le programme initial des gardes-pêche.

Comprendre la formation et les besoins futurs en matière de formation

« *Le ministère n'ose pas employer le mot formation, car il n'y a pas de programme officiel de formation* ».

- Les participants décrivent un éventail d'éléments potentiels et actuels de formation des gardes-pêche, y compris les compétences de conducteur de petits navires, les fonctions d'urgence en mer de niveau A3, le sauvetage en eaux vives, les premiers soins prodigués à la faune, la résolution de conflits, les compétences en matière d'enquête, les opérations avec un drone, le permis de conduire, l'intervention lors d'un déversement d'hydrocarbures en milieu marin et la formation pour conducteur d'embarcation pneumatique à coque rigide.
 - Ils décrivent aussi les différentes expériences de formation. Quelques-uns d'entre eux ont suivi le processus initial de formation en trois phases quand le programme a été lancé ou ont suivi la formation d'appoint offerte en 2012. D'autres ont suivi des cours de formation liés aux gardes-pêche par le biais d'autres programmes provinciaux ou fédéraux ou des programmes des pêches autochtones ou des ressources. Enfin, d'autres participants ont suivi des formations officielles par le

biais du programme d'intendance côtière, du Justice Institute ou de la formation d'agents de conservation.

- Le programme de formation des gardes-côtes, d'une durée de deux ans, est géré en partenariat avec l'Université de l'île de Vancouver. La formation aide les gardes-côtes à acquérir des compétences essentielles (p. ex., formation d'intendance environnementale) et des compétences en matière de conformité et d'application de la loi (p. ex., comment aborder les gens et comment préparer un rapport d'incident). C'est un agent des pêches retraité qui s'occupe de la formation locale.
 - Actuellement, le coordonnateur de ce programme veut augmenter la capacité de formation afin de promouvoir les compétences en matière d'application de la loi et la connaissance des lois autochtones par le biais des partenariats régionaux avec le ministère des parcs de la Colombie-Britannique et d'autres organismes d'application de la loi.
- Les participants reconnaissent le besoin d'avoir un programme officiel de formation pour les gardes-pêche qui soit financé de façon adéquate. « *Nous devons dépenser notre propre argent pour former des gardes-pêche, car le Ministère ne fournit aucun financement* ». L'un d'eux estime qu'il faut environ 30 000 \$ pour former un garde-pêche.
- Les participants appuient aussi la formation normalisée afin de la faire accepter par le ministère et le gouvernement provincial. « *Nous avons eu des problèmes avec Pêches et Océans Canada et le gouvernement provincial ne reconnaît pas certaines homologations. Nous avons besoin d'une norme afin d'éviter qu'ils nous contestent devant un tribunal* ».
 - L'avis général est que la formation doit être offerte chaque année et être continue et que toutes les collectivités autochtones puissent l'offrir. « *J'apprends sur le tas du mieux que je peux, mais je ne fais pas partie du programme. Donc, je ne suis pas informé des occasions de formation* ». Il y a aussi du soutien pour la formation avancée des gardes-pêche aussi longtemps que les normes en matière d'études n'empêchent pas certains membres de suivre cette formation et la formation est adaptée selon l'orientation. « *Vous avez besoin de différentes orientations pour la surveillance de la conformité et la mise en application de la loi* ».
 - Un participant recommande d'inviter les aînés à participer à la formation afin qu'ils enseignent les valeurs culturelles. Un autre fait remarquer l'intérêt de former les gardes-pêche dans d'autres domaines, comme l'intervention lors d'un déversement d'hydrocarbures en milieu marin, car ces cours génèrent des revenus pour la collectivité. « *Nous sommes payés pour inscrire les gens à ces cours et la somme d'argent est assez importante* ». Un autre souhaite que la formation inclue les permis de pêche sportive et la réglementation afin que les collectivités puissent sanctionner les infractions.

Améliorer le programme des gardes-pêche autochtones

- Les participants veulent que ce programme soit financé davantage. « *Dans notre entente, nous avons eu un financement précis pour les gardes-pêche, mais il n'existe*

plus maintenant. L'entente indique " gardes-pêche ", mais il n'y a pas de financement pour ces derniers ». Ils veulent surtout du financement pour :

- Que le programme corresponde au taux d'inflation; « Depuis les trente dernières années, le financement n'a pas augmenté. Pourtant, Pêches et Océans Canada veut que nous suivions le même plan de travail ».
 - Que le programme puisse être offert à toutes les collectivités autochtones; « Il est très difficile d'offrir le programme et ce problème ne devrait pas exister ».
 - Que les gardes-pêche soient embauchés à temps plein avec des salaires et des avantages concurrentiels.
- Les participants veulent aussi que le programme ne répète pas les erreurs du passé. « Vous devez connaître l'historique de ce programme afin de pouvoir l'améliorer ». Par exemple :
- Ils sont certains que le ministère doit être clair pour ce qui est de l'aspect du pouvoir du programme des gardes-pêche : « Si nous ne remédions pas au manque de pouvoir, le programme ne pourra pas être amélioré. Est-ce que le ministre est prêt à donner le pouvoir de faire respecter la Loi sur les pêches aux gardes-pêche? » Ils veulent aussi que ce pouvoir englobe l'application de la loi dans les activités de pêche commerciale et récréative dans leurs territoires.
 - Ils veulent que la formation soit normalisée et que les quatre phases soient réintroduites afin que les gardes-pêche aient un cheminement de carrière avec des options à long terme, y compris d'être agent des pêches, policier, etc. « Il faut leur donner plusieurs choix de carrière ». Quelques-uns croient que la formation normalisée doit être flexible afin que les collectivités autochtones puissent adapter le programme selon leurs besoins particuliers (p. ex., certains gardes-pêche ont seulement besoin d'une formation dans les domaines liés aux pêches tandis que d'autres ont besoin d'une formation liée aux pêches et à la délégation croisée dans d'autres domaines concernant les ressources, etc.)
- Les participants appuient fortement le fait de lier le programme des gardes-pêche à l'intendance des ressources, car les gardes-pêche travaillent déjà dans d'autres domaines liés aux ressources comme la faune et la foresterie. Quelques gardes-pêche pourraient participer aux interventions d'urgence et aux interventions en matière de premiers soins, y compris dans les opérations de recherche et de sauvetage.
- Un participant recommande de suivre un processus stratégique : « Nous devons adopter une approche progressive au moment de nous adresser aux ministères et aux organismes afin de savoir à qui nous devons nous adresser en premier, puis passer à l'étape suivante ». Un autre indique que les problèmes de compétence doivent être réglés afin de faire de la délégation croisée.
- Les participants veulent que les rôles des gardes-pêche soient clairement définis et que le programme soit expliqué de façon uniforme aux collectivités autochtones. « La définition n'est pas claire pour plusieurs personnes, qu'elles soient autochtones ou pas, et même aujourd'hui elles ne font pas la différence entre un garde forestier, un garde-pêche, un garde-côte et un technicien ». Les participants reconnaissent aussi

le besoin de sensibiliser et d'éduquer davantage le public au sujet du rôle et du pouvoir des gardes-pêche.

- Plusieurs s'entendent pour dire qu'il est nécessaire de déceler et de régler les problèmes en matière de politiques et, conscients que cela dépasse la portée de l'examen des programmes autochtones, ils souhaitent qu'il y ait un engagement politique. *« Il est clair que ce sont les questions politiques qui nuisent au programme des gardes-pêche autochtones ».*
- Les participants veulent avoir plus de soutien de la part des secteurs du Ministère dans les activités d'application de la loi, dans la formation, dans les sciences et dans les activités de protection des espèces et de leur habitat. *« Dans notre secteur, le manque de respect de la loi concernant les enjeux touchant les habitats nuit à ces habitats et nous devons en faire davantage pour les protéger ».* D'autres souhaitent également que la communication entre les organismes soit améliorée ainsi que la collaboration. *« Nous avons besoin d'un réseau provincial de tous les programmes. »*

Évaluer les réussites

« Pour mieux évaluer les réussites, nous devons former une seule équipe : Pêches et Océans Canada, Conservation et Protection et les gardes-pêche ».

- Les participants évaluent la réussite du programme de plusieurs façons : pouvoir législatif de la Couronne et pouvoir autochtone, plus de ressources aquatiques et des pêches, moins d'infractions, nombre de gardes-pêche formés et maintenus en poste dans le programme, et le moment où les collectivités autochtones prennent le contrôle des ressources au sein de leur territoire traditionnel.

L'équipe de gardes-pêche idéale

- Les participants ont des opinions divergentes sur les membres qu'ils souhaiteraient intégrer dans leur équipe idéale de gardes-pêche et le nombre nécessaire de gardes-pêche. Plusieurs souhaitent intégrer les membres de la collectivité dans l'équipe, donc les hommes, les femmes, les jeunes et les aînés.
 - Parmi les tâches des gardes-pêche, les participants mentionnent la surveillance et la mise en application de la loi dans les pêches de subsistance, commerciale et récréative qui se déroulent dans leur territoire. Ils considèrent aussi que la sensibilisation et l'éducation du public sur les différentes pêches et la surveillance environnementale doivent faire partie des tâches des gardes-pêche.
 - Les compétences idéales pour un garde-pêche doivent toucher l'administration, les enquêtes et la mise en application de la loi comme la capacité de résoudre les conflits, avoir des connaissances sur les pêches, les lois et les règlements sur les pêches, avoir des connaissances sur l'histoire de la collectivité autochtone et les lois autochtones, avoir le souci du détail, avoir une bonne capacité de communication et de planification, connaître les politiques, être capable de rédiger des rapports, connaître la budgétisation et être en mesure de gérer une équipe.